



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

Date de convocation :
13/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yasmine SEBAHOUI, Danielle POUDADE, Jean-Philippe LECOINNET, Vanessa DENAYRE, Nicole HERISSON, Daniel RENOULEAU, Bernard COURCELLE **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Armande IGLESIAS (pouvoir à Evelyne FUENTES), Damien OTON (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Mélissa OBBIH (pouvoir à Caroline PAGÈS), Clara ROSE (pouvoir à Claude AYMERICH).

M. Yasmine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/55 : ACHAT D'UN TERRAIN – CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE.

Le Maire explique qu'il est nécessaire de valider l'achat du macrolot 1, d'une surface de 9 595 m², sur le programme porté par la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement, à l'Ouest de la commune, afin de réaliser le groupe scolaire prévu sur la commune. Cette parcelle se situe en face de la ZAC qui doit accueillir 600 logements supplémentaires d'ici 2032. Elle est également desservie par le chemin de l'Ermitte qui sera réhabilité pour faciliter l'accès pédestre, poussettes, vélos, etc. des familles depuis le centre-ville.

La SPL propose la parcelle au tarif de 794 523,30 € TTC, sachant que cet achat annule le terrain réservé dans le cadre de la création de la ZAC, d'une valeur de 650 000 €. Ce montant sera alors transformé en numéraire, dans le cadre des participations aux équipements publics liés à la ZAC, d'un montant total de 4 000 000 € (dont 650 000 € de terrain).

Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Considérant le rapport du Maire,
Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,
Par 23 voix POUR 6 voix CONTRE 0 ABSTENTIONS

VALIDE l'achat du macrolot 1 pour la création d'un groupe scolaire, pour un montant de 794 523,30 € TTC.

DEMANDE à la SPL de transformer en numéraire les 650 000 € prévus en terrain sur la ZAC, dans le cadre des participations aux équipements publics liés à la ZAC.

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet, et notamment l'acte relatif à cette affaire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET
AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 20 octobre 2022

Le Maire

William BURGHOFFER

